



HAL
open science

Le politique face au numérique : une fascination à haut risque

Françoise Thibault, Clément Mabi

► **To cite this version:**

Françoise Thibault, Clément Mabi. Le politique face au numérique : une fascination à haut risque. *Socio - La nouvelle revue des sciences sociales*, 2015, Le tournant numérique... et après ?, 4, p. 161-173. hal-03601926

HAL Id: hal-03601926

<https://hal.science/hal-03601926>

Submitted on 8 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

Le politique face au numérique : une fascination à haut risque

Françoise Thibault et Clément Mabi

Passage obligé de nombreux discours politiques depuis plus de vingt ans, le « numérique¹ » est généralement mobilisé sans qu'aucune définition rigoureuse ne l'accompagne. De ce fait, le mot bénéficie d'une singularité propice à effacer la diversité des projets politiques, sociaux et techniques qu'il recouvre. Ce monisme réducteur vient au moins en partie d'un double mouvement parallèle : le recul des lectures idéologiques du monde et l'apparition d'une technologie de communication ultra-puissante, hyper-évolutive et totalement invasive pour peu que les équipements soient accessibles à un nombre de plus en plus grand d'individus de par le monde². Une fois posé, ce constat appelle un important travail archéologique, au sens foucauldien d'extraction du politique d'un ensemble impressionnant de discours émis par une foule mondiale et régis par un « allant de soi » technologique supposé dicter le sens de l'histoire.

Effacés par un ensemble technique complexe qui en fait une boîte noire pour beaucoup d'utilisateurs, le social et le politique doivent être « repêchés » – c'est la fonction des sciences sociales – si l'on souhaite qu'ils retrouvent leur place dans une approche de la société baptisée « société de l'information » par les tenants de l'entrée dans un nouveau monde. Certes, ce mouvement qui n'a que trente ans et n'a cessé de s'amplifier, différents secteurs de la société ont été littéralement colonisés par « le numérique ». Mais qui colonise et pourquoi ? Les programmes lancés par les États ne correspondent-ils en définitive qu'à une logique d'équipements généralisés au profit des entreprises ?

On ne peut se contenter d'avoir pour seule réponse à ces interrogations l'idée d'un libéralisme présentiste, solutionniste et techniciste (Morozov, 2014) – assortie d'une critique éventuelle de l'impérialisme des États-Unis, de leur gouvernement et de leurs entreprises. Mieux vaut penser en termes de « réseaux » pour mettre en lumière les systèmes de relations complexes où le politique est en permanence mis au défi, et où des rapports de force sont à l'œuvre, y compris dans la conception des outils et des interfaces. Mieux vaut autrement dit se décaler des travaux en sciences sociales qui prennent pour acquis un « déjà là » technique et, qui, malgré quelques brillantes exceptions, n'exercent qu'une réflexivité limitée sur les apports quantitatifs et qualitatifs de leurs études. Comme si ces disciplines étaient elles-mêmes colonisées par le numérique. Or des voies de recherche³ autres que celles qui se centrent sur les logiques

¹ ICT (*information and communication technologies*). Ce terme s'est imposé en France depuis le milieu des années 2000. Il a pris le relais des expressions : « nouvelles technologies de l'information et de la communication » (NTIC puis TIC) et « autoroutes de l'information ». Il renvoie à un ensemble technologique complexe qui a pour conséquence de permettre un traitement technique généralisé et industrialisé des contenus culturels et intellectuels.

² Chiffres 2014 : 3 milliards d'internautes actifs, 2 milliards de comptes sur les réseaux sociaux, 3,5 milliards d'utilisateurs de téléphone mobile (source InternetWorldStats).

³ Dès 2003, la Fondation Maison des sciences de l'homme de Paris a souhaité donner toute sa place à ce type d'approches en accueillant deux programmes de recherche internationaux sur les politiques éducatives (Tématice et E-pathie) dirigés par Françoise Thibault et Brigitte Albero et un programme financé par l'Agence nationale de la recherche sur la gouvernance de l'Internet dirigé par Françoise Massit-Folléa (Vox Internet).

d'appropriation sociale des outils peuvent apporter un éclairage utile en considérant les projets politiques institutionnels liés au numérique⁴. Deux approches complémentaires sont présentées ici à titre d'illustration : l'une, sociopolitique, porte sur les jeux d'acteurs et de pouvoir identifiables dans l'élaboration des politiques publiques numériques de l'éducation. L'autre, analytique, s'intéresse aux artefacts techniques pensés comme traces de projets politiques dans les dispositifs de débat public participatif en ligne. Si, comme l'écrit Michel Wieviorka (2013), impératif il y a pour les sciences sociales de s'intéresser au numérique, ce n'est pas seulement pour « qu'elles s'y mettent comme tout le monde », c'est aussi pour qu'elles pensent les parcours d'un déploiement technologique qui affecte mondialement et profondément le vivre-ensemble.

Des politiques sectorielles « embarquées »

Le projet d'une société réorganisée autour de la communication grâce à la production permanente de nouveaux outils date de l'immédiat après-guerre. À partir des années 1950, il a été périodiquement remis sur le devant de la scène médiatique au fil de l'apparition de nouveaux médias en lien avec de nouvelles technologies (télévisions nationales hertziennes, télévisions satellitaires, télévisions locales filaires, radios hertziennes « libres », etc.). Promue en premier lieu par les industriels de la production de contenus et de ressources, l'expansion de ces médias a été encouragée en France par des politiques publiques sectorielles touchant prioritairement les domaines culturels et quelques secteurs industriels (dont celui des équipements). Comme l'ont montré plusieurs chercheurs ([Thierry] Vedel (1997), [Dominique] Carré (1991)), un premier tournant a été pris à la suite du rapport Nora-Minc (Nora et Minc, 1978) qui anticipe sur l'explosion de l'informatique et le mariage de l'informatique et des télécommunications (alors nommé « télématique »). En recommandant une nouvelle stratégie pour la France⁵, les auteurs de ce rapport ont été à l'origine d'une politique en matière d'informatique qui ne reposait plus sur un soutien aux constructeurs d'ordinateurs, mais sur le secteur des télécommunications. Le renforcement de la tutelle étatique, au travers d'une direction générale des Télécommunications (DGT), est devenu l'élément essentiel de la stratégie de l'État sur le plan industriel. Celle-ci s'est accompagnée d'un ensemble de mesures pour diffuser l'informatique dans la société française : conception et lancement d'un plan télématique en 1978 ; naissance de l'Agence de l'informatique (ADI) ayant pour vocation la création, la diffusion et l'utilisation des techniques informatiques en vue de moderniser le tissu économique et social ; opération des « 10 000 micro-ordinateurs » dans les écoles. En matière de recherche, les orientations étaient claires et concernaient les « enjeux culturels ». Les chercheurs en sciences sociales étaient invités à mener des études sur les impacts de la technique sur le social, le culturel et l'économique et incités à conduire des expérimentations destinées à faire la preuve de l'intérêt de l'informatique. Ainsi « embarquées » par une instance étatique externe au domaine de l'éducation, les politiques éducatives ont réservé une place relativement limitée à l'informatique tout en médiatisant largement les expérimentations réussies⁶, laissant penser que l'École était engagée sur la voie de changements profonds et que les pressions extérieures avaient bien été prises en compte. En fait, loin de révolutionner les méthodes pédagogiques, l'organisation de l'École ou l'accès au système

⁴ Tout en reconnaissant l'intérêt des approches analytiques qui étudient les conditions de capacitation des usagers, à la « force des liens faibles » qui s'expriment dans les réseaux, ou aux formes d'innovation « par le bas » que permettent les nouveaux outils d'information et de communication, nous nous intéressons ici à l'exercice plus classique des prérogatives de la puissance publique.

⁵ Face à la toute-puissance de l'industrie américaine, représentée à l'époque par IBM.

⁶ Reprenant les méthodes à l'œuvre dans les années 1960 et 1970 avec la télévision éducative.

scolaire, l'informatique a, au mieux, signifié l'introduction d'une nouvelle matière à enseigner (Mœglin, 2005).

À partir du début des années 1990, l'informatique a clairement partie liée avec les télécommunications et de nouveaux grands programmes politiques voient le jour, tentant d'affilier plus massivement divers secteurs d'activité. En France, comme dans la plupart des pays européens, l'instance d'impulsion des politiques sectorielles change radicalement : aux États se substitue la Commission européenne. Formatées par ce que Thierry Vedel (1996) qualifie de « carte cognitive commune », les mesures envisagées s'inscrivent dans le sillage du programme politique National Information Infrastructure (NII) porté par le vice-président des États-Unis Al Gore en 1993, en faveur de ce qu'il nomme les « autoroutes de l'information » (*information superhighways*), expression qui traduit la comparaison avec les transports routiers, atouts majeurs du commerce en d'autres temps. Aux États-Unis, l'Internet existe déjà depuis plus de dix ans pour les universités et les fournisseurs militaires, mais c'est à travers l'initiative d'Al Gore et la popularisation du web⁷ qu'il atteindra directement le grand public et le commerce de détail. Comme le montre Vedel, la Commission européenne, au travers de rapports qu'elle commandite (Bangemann, 1994) et en écho à l'argumentation américaine, considère les réseaux de télécommunication comme les « artères du Marché unique » et le « sang de la compétitivité européenne ». Mais, à la différence des États-Unis qui soutiennent un Internet qu'ils ont majoritairement contribué à construire, elle préconise une libéralisation rapide du secteur afin de « tirer le meilleur parti de la révolution des technologies de l'information ». Dans ce contexte, il reste aux États européens à investir (donc à subventionner) de nouveaux champs d'application. En France, en 1997, le Premier ministre socialiste lance son « programme d'action gouvernementale pour l'entrée de la France dans la société de l'information » (PAGSI) dont l'un des objectifs majeurs consiste à engager de nombreux secteurs de l'État dans l'usage de l'Internet. Six axes sont déclarés prioritaires : l'éducation, la culture, l'administration, le commerce électronique, la production multimédia et l'adaptation du cadre législatif aux nouveaux médias (contenu, marché des télécommunications, droits d'auteur, traitement des données personnelles).

Les travaux de recherche font pourtant la preuve du peu d'impact de ces politiques⁸ sur le fonctionnement du système universitaire en général. La révolution pédagogique annoncée ne s'est pas produite, les prévisions technologiquement les plus audacieuses ne se sont pas concrétisées, le grand marché de l'éducation annoncé dans les années 2000 a fait long feu. Comme l'écrit Alain Chaptal (2005), « ce qui est utilisé, ce sont des solutions simples, pour l'essentiel des transpositions de l'existant, mais qui tirent parti des facilités d'accès et d'appropriation qu'offre l'Internet ». Au-delà de ce constat, l'approche anthropologique de la fabrication de ces politiques (Thibault, 2003, 2007 *b*) montre que, derrière une apparente continuité dans le soutien au numérique, il existe une grande variété d'actions, reflet des conceptions antagonistes des responsables. Confié à des acteurs souvent éloignés du centre décisionnel, le contenu de ces politiques témoigne des liens divers qu'ils entretiennent eux-mêmes avec le secteur. Pour les uns, issus des mouvements réformateurs de la pédagogie universitaire, il s'agit de soutenir de nouvelles modalités de formation complétant et

⁷ L'invention des liens hypertextes, à l'origine du *world wide web*, au CERN de Genève, date de 1989.

⁸ Le PAGSI a été poursuivi sous le gouvernement Raffarin par le programme gouvernemental RE/SO 2007] dans l'enseignement supérieur français. Quatre grandes initiatives se sont succédé depuis 2000 : les « campus numériques », les « environnements numériques de travail » avec la grande opération MIPE (micro portable pour les étudiants), les « universités numériques thématiques » (UNT), et, dernière en date, les « cours en ligne ouverts et massifs » » (traduction du vocable anglais MOOC) dans le cadre de France université numérique (FUN), (créée en 2013).

enrichissant les formes plus traditionnelles d'enseignement, de développer l'enseignement à distance et de faire évoluer le métier d'enseignant à l'université (comme le montrent les Campus numériques de 2000 et 2001) ; pour les responsables issus du monde des entreprises, il s'agit d'équiper massivement et de produire des ressources pédagogiques pour les étudiants (UNT et MIPE, 2003) ; les responsables issus du monde de l'informatique sont appelés quant à eux à soutenir la création de plateformes technologiques susceptibles d'assurer une indépendance technique vis-à-vis des plates-formes internationales (ENT, 2003 et MOOC, 2013).

Que retenir de cette succession de programmes ?

En premier lieu il faut noter que la couverture médiatique constitue le principal indice d'appréciation de ces initiatives (Mœglin et Thibault, 2013). Leur évolution, justifiée par une succession d'innovations technologiques, assure leur évocation permanente dans les médias, facilitée par l'absence d'évaluation qui permet un traitement quasi publicitaire. En effet, alors que la tendance est à examiner l'impact de toute dotation de l'État aux établissements universitaires, aucun dispositif pérenne n'a été mis en place pour évaluer ces opérations parfois pourtant très coûteuses. Le service rendu aux étudiants n'est pas clairement défini et les quelques études disponibles qui montrent le sous-emploi des ressources produites, voire de certains équipements, sont ignorées. En introduisant le numérique dans l'enseignement supérieur, les politiques travaillent une image plus qu'ils ne défendent un grand projet pour l'éducation. Ils sont loin de porter un quelconque projet d'industrialisation de la formation, plébiscité ou dénoncé depuis plus d'un siècle par de nombreux experts investis dans les technologies éducatives (Mœglin, 2015). Il est plutôt question d'utiliser le numérique pour construire une image dynamique de l'enseignement supérieur qui doit contribuer à la fabrication de véritables « marques universitaires » (Barats, 2011), dont la construction est jugée indispensable pour tenir une place dans le cercle mondialement concurrentiel de l'enseignement supérieur. Le projecteur braqué sur les innovations suscitées par ces programmes tend à effacer, au moins médiatiquement, l'image d'une université qui a des difficultés à se réformer et à offrir aux étudiants les enseignements et services qui leur seraient utiles.

Le deuxième constat qui se dégage de ces analyses contredit la théorie des vagues technologiques défendue par Larry Cuban, qui accorde une place surdimensionnée aux inventions technologiques dans les programmes politiques. La succession des programmes d'introduction du numérique ne se présente pas comme le sac et le ressac d'une même vague. D'un programme à l'autre, l'ambition de changement est loin d'être équivalente. Les programmes les plus réformateurs ont une vie plus courte, parfois malgré des succès incontestables (Thibault, 2007 *b*). Par ailleurs, la fin des soutiens étatiques ne signifie pas obligatoirement celle des actions conduites dans les établissements. Dans ce domaine plus encore que dans d'autres le système universitaire dans son ensemble apparaît très malléable (Musselin, 2001), et dans une grande dépendance aux responsables de la mise en œuvre (locale ou nationale), plus qu'aux décideurs politiques.

Contrairement à l'image dessinée par certains théoriciens de l'industrialisation de la formation, ces analyses montrent que les « innovateurs » jouent un rôle dans le contenu et l'espérance de vie des programmes. Ils ne sont pas les otages d'un grand projet auquel ils ne croient pas. Plusieurs filières professionnelles nourrissent le vivier des innovateurs : ingénieurs et enseignants-chercheurs spécialisés dans le domaine de l'informatique pour l'éducation, ou dans celui du film pédagogique et scientifique, chercheurs en éducation, enseignants-chercheurs impliqués dans la pédagogie ou dans la formation continue. L'observation de ce vivier permet de

montrer le recul du pédagogique au profit de la spécialisation en informatique. Si le traitement politique des technologies pour l'éducation ne change pas, il est ainsi tout à fait probable que les actions mises en œuvre feront de plus en plus la part belle aux environnements technologiques prescrits par les constructeurs et les offreurs de contenus, ôtant un peu plus aux politiques leur capacité à en faire des outils de changement.

Penser le *design* des dispositifs numériques pour retrouver la dimension politique

Centré sur l'analyse concrète des technologies, un autre champ de recherche, plus récemment développé, permet de renouer d'une différente façon avec la question des politiques publiques du numérique. Il met l'accent sur les dimensions symboliques des technologies, notamment en réfléchissant à la manière dont elles orientent, cadrent et configurent les pratiques en définissant des possibilités d'action qui sont ensuite plus ou moins actualisées dans l'usage. Des choix techniques sont faits par les concepteurs pour mettre en œuvre une conception normative de l'action et organiser la relation. Le pouvoir ne s'exerce pas ici dans la capacité à empêcher l'action mais dans la manière dont celle-ci va être contrainte, en invitant l'utilisateur à se conformer à la norme prescrite. C'est par exemple le cas des systèmes d'exploitation de la marque Apple qui configurent entièrement la manière dont les usagers peuvent utiliser leur ordinateur (par exemple en obligeant à écouter de la musique uniquement via son application iTunes de façon à conduire à l'achat d'un maximum de musique sur sa boutique en ligne). On peut également citer l'application Twitter qui, en limitant l'expression sur le réseau social à 140 caractères, invite l'internaute à partager prioritairement des liens hypertextuels. Trop peu de décideurs politiques sont au fait de ces pratiques ; elles contribuent pourtant à leur faire « perdre le fil » sur de nombreuses pratiques sociales.

Ainsi, pour le chercheur, il convient d'analyser les choix techniques effectués pour faire ressortir leur dimension symbolique. La conception du *design* proposée ne se limite pas à l'analyse des interfaces et de leurs contraintes de l'action en tant « qu'architextes⁹ ». Elle invite à une compréhension fine du projet politique présent derrière les choix techniques qui ont abouti à la mise en place d'un dispositif. Il s'agit ainsi de capter les *intentions* des concepteurs et d'observer la mise en technologie d'un projet politique (Badouard, 2014). En autorisant certaines formes de communication en ligne plus que d'autres, la technique rend tangible un modèle particulier et vient contraindre les pratiques des publics. Avec les outils numériques, cette dimension est d'autant plus importante que la technique normalise entièrement les interactions. Pour capter ce processus et le « programme d'action » (Latour, 2006) des concepteurs dans un artefact technique, il convient de rendre visibles les « attendus », ce que les concepteurs souhaitent faire faire aux utilisateurs. Il s'agit ainsi de retracer les logiques qui ont présidé à la mise en place, de comprendre les choix faits en fonction des problématiques des acteurs, objectifs qui supposent la réalisation d'entretiens avec les concepteurs et des analyses de contenus des documents pour saisir leur projet.

L'objectif est bien de penser l'insertion de la technique dans un contexte complexe – une sorte de champ de force – qui contribue à donner une réalité au numérique pour les acteurs. Afin d'objectiver ce phénomène et de le circonscrire à un observable, le concept foucauldien de

⁹ Pour plus d'informations sur ce concept, voir Emmanuel Souchier, Yves Jeanneret et Joelle Lemarec (2005)

« dispositif » est central. En transformant l'artéfact en un objet de recherche prenant en compte sa dimension symbolique, il permet de donner une cohérence à une réalité complexe et à des éléments parfois sans liens apparents.

Ce que j'essaie de repérer sous ce nom [dispositif], c'est [...] premièrement, un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements d'architectures, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref: du dit aussi bien que du non-dit, voilà les éléments du dispositif. Le dispositif lui-même, c'est le réseau qu'on peut établir entre ces éléments. Foucault (1977 : 63).

Le dispositif comprend donc à la fois une dimension technique, dans le sens où il fournit des formats d'expression ; pragmatique, dans le sens où il comprend les interactions qu'il autorise et enfin symbolique dans la mesure où il comprend un ensemble de significations dégageant différentes portées axiologiques¹⁰. Enrichie par l'apport de Gilles Deleuze (1989), qui insiste sur les « fuites » du dispositif, cette approche permet d'étudier la capacité des sujets, inscrits dans des rapports de pouvoir, à dépasser le dispositif et à mobiliser leurs ressources pour le transformer et créer un nouveau dispositif. Dans cette conception deleuzienne, le pouvoir n'est pas un horizon indépassable, et des sorties du dispositif sont possibles.

Des travaux récents ont mobilisé cette lecture pour penser le numérique, proposant ainsi une forme d'opérationnalisation du concept philosophique (Bonaccorsi et Julliard, 2010 ; Monnoyer-Smith, 2013). La participation politique en ligne est un terrain propice à ce type d'analyse (Mabi, 2014 a). Les concepteurs des espaces participatifs en ligne, à travers la configuration des outils qu'ils mettent à disposition des citoyens, rendent tangible une conception située et stratégique de la participation politique : ils favorisent l'expression de certains publics, *au détriment d'autres*, et sous certaines conditions. Permettez-vous l'interaction entre les participants dans une optique délibérative ou vous contentez-vous de rendre possible l'expression faiblement procéduralisée des citoyens ? Telle est la question que l'on peut légitimement leur adresser.

Dans certaines études de cas, comme celles des usages du numérique dans les débats organisés par la Commission nationale du débat public (CNDP), on peut ainsi observer un usage du numérique fortement construit par le politique. Il en va ainsi du débat récent sur l'enfouissement des déchets nucléaires à travers la mise en discussion du projet CIGEO (Centre industriel de stockage géologique) à Bure, en Meurthe-et-Moselle (Mabi, 2014 b). Des opposants qui souhaitent mettre en discussion le principe même de l'enfouissement ayant empêché la tenue de réunions, les organisateurs ont entièrement fait migrer le débat en ligne, dans un dispositif où le « coût d'entrée » était désormais d'accepter de discuter des caractéristiques du projet, et non pas de son opportunité. Le numérique a ici servi à montrer que le débat avait bien eu lieu, contournant en quelque sorte la critique sociale exprimée face au projet. L'analyse du *design* des outils de participation en ligne met en lumière ce processus d'évitement du public le plus critique. La technologie s'est fait l'instrument d'un projet politique donné, révélé par un dispositif verrouillé. L'approche de recherche mobilisée permet alors de restituer aux choix techniques leur dimension symbolique, de comprendre le code informatique comme un instrument au service du politique et l'artéfact technique comme le résultat d'un ensemble de relations de pouvoir largement asymétriques.

¹⁰ Voir sur la définition de ces trois éléments dans l'ouvrage de Philippe Ortel (2008) qui interroge les rapports entre art et dispositif et dont l'introduction propose une généalogie complète des débats autour de la conceptualisation du terme de « dispositif ».

En conclusion

Enchevêtrement de discours, d'objets techniques, de rapports de force... qui produisent en même temps des actions et du symbolique, le numérique, pour être mieux compris, doit être sérieusement abordé dans ses dimensions de politiques publiques, encore trop souvent ignorées de la recherche. Nous partons d'un constat : le numérique n'engendre pas « par nature » un élargissement et une redistribution des capacités d'action et nous en tirons des éléments de méthode. Le travail sur des temporalités relativement longues est indispensable car les configurations sociotechniques évoluent dans le temps et il est impératif de donner sens aux dynamiques en place, de les questionner, de les rendre problématiques. La question des jeux d'acteurs, des relations de pouvoir qu'ils entretiennent et la déconstruction de leurs discours est alors au centre des analyses proposées avec pour ambition de faire émerger des tendances lourdes dans les politiques publiques du numérique. Beaucoup reste à faire.

Références bibliographiques

- BADOUARD, Romain, 2014, « La mise en technologie des projets politiques. Une approche "orientée design" de la participation en ligne », *Participations*, n° 8/1.
- BANGEMANN, Martin, 1994 « L'Europe et la société de l'information mondiale », in Supplément 2/1994 au *Bulletin de l'Union européenne*, OPOCE
- BARATS, Christine, 2011, « La dénomination comme trace du passé et enjeu : l'exemple des universités parisiennes », *Mots, les langages du politique*, n° 96. Consultable en ligne : <<http://mots.revues.org/20250>>.
- BONACCORSI, Julia et JULLIARD, Virginie, 2010, « Dispositifs de communication numériques et médiation du politique. Le cas du site Web d'Idéal-Eu », in Mouna Aghababaie, Audrey Bonjour, Adeline Clerc et Guillaume Rauscher, (dir.), *Usages et enjeux des dispositifs de médiation*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, p. 65-78.
- CARRE, Dominique, 1991, « Renouvellement de perspective en matière de politique d'informatisation et formalisation d'un nouveau domaine de recherche : le rapport Lemoine », *Études de communication*, n° 12. Consultable en ligne : <<http://edc.revues.org/2789?lang=en>>.
- CHAPTAL, Alain, 2005, « Éléments de comparaison des approches française et américaine d'utilisation du numérique dans l'enseignement supérieur », colloque du SIF : « les institutions éducatives face au numérique ». Consultable en ligne : <<http://sif2005.mshparisnord.org/pdf/Chaptal.pdf>>.

- DELEUZE, Gilles, 1989, « Qu'est-ce qu'un dispositif ? », in *Michel Foucault philosophe. Rencontre internationale. Paris 9, 10, 11 janvier 1988*, Paris, Éditions du Seuil, p. 185-195.
- FOUCAULT, Michel, 1977, « Entrevue. Le jeu de Michel Foucault » dans *Revue Ornicar*, n° 10, juillet.
- LATOURET, Bruno, 2006, *Changer de société, refaire de la sociologie*, Paris, La Découverte.
- MABI, Clément, 2014 a, « Comment se construit (ou non) le “concernement” des publics de la démocratie technique ? Analyse communicationnelle des débats publics CNDP », *Canadian Journal Of Communication*, vol. 39, p. 627-638.
- , 2014 b, *Le débat public à l'épreuve du numérique. Entre espoirs d'inclusion et contournements de la critique sociale*, thèse en sciences de l'information et de la communication, UTC Compiègne.
- MÆGLIN, Pierre, 2005, *Outils et médias éducatifs. Une approche communicationnelle*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- MÆGLIN, Pierre et THIBAUT, Françoise, 2013, « Outils et médias éducatifs, l'impossible débat », in Béatrice Vacher, Christian Le Moenne et Alain Kiyindou (coord.), *Communication et débat public : les ressources numériques au service de la démocratie ?*, Paris, L'Harmattan, p. 365-372.
- MONNOYER-SMITH, Laurence, 2013, « Le web comme dispositif : comment appréhender le complexe ? », in Christine Barats (dir.), *Manuel d'analyse du web*, Paris, Armand Colin. Consultable en ligne : <http://www.academia.edu/2606162/Le_web_comme_dispositif_comment_appr%C3%A9hender_le_complexe_>.
- MOROZOV, Eugeny, 2014, *Pour tout résoudre, cliquez. L'aberration du solutionnisme technologique*, Paris, Editions FYP.
- MUSSELIN, Christine, 2001), *La longue marche de l'université française*, Paris, Presses universitaires de France.
- NORA, Simon et MINC, Alain, 1978, *L'informatisation de la société*, Paris, La Documentation française.
- ORTEL, Philippe, 2008, *Discours, image, dispositif. Penser la représentation*, t. II, Paris, L'Harmattan.
- Souchier Emmanuël, Jeanneret Yves & Le Marec Joëlle (dir.), 2003. *Lire, écrire, récrire : Objets, signes et pratiques des médias informatisés*. Paris : Bibliothèque publique d'information.
- THIBAUT, Françoise, 2003, « Coalitions sociales et innovation pédagogique : le cas du Réseau universitaire des centres d'autoformation », in Brigitte Albergo (dir.), *Autoformation et enseignement supérieur*, Paris, Hermès science publications et Lavoisier, p. 193-218.
- , 2007 a, « Divorcer du technicisme. Une histoire de l'enseignement supérieur à distance en France », *Distances et savoirs*, 2006, vol. 5, n° 3, p. 367-391. Consultable en ligne : <<https://edutice.archives-ouvertes.fr/edutice-00258541>>.
- , 2007 b, « Campus numériques : archéologie d'une initiative ministérielle », *Études de communication*, n° 7, p. 17-48.

VEDEL, Thierry, 1997, « Les politiques des autoroutes de l'information en Europe : convergences et écologies de jeux », *Politiques et management public lien*, vol. 15, no 1, p. 195-214.

WIEVIORKA, Michel, 2013, *L'impératif numérique ou La nouvelle ère des sciences humaines et sociales ?* Paris, CNRS Éditions.